

Annexe n° 2 à la convention – Charges de fonctionnement : calcul et répartition en fonction du temps d'utilisation et/ou de la surface utilisée

Répartition des charges de fonctionnement - ALSH RANDAN  
2023

Charges courantes de fonctionnement et d'entretien

Au prorata de la surface et du temps d'utilisation des locaux : Electricité, produits d'entretien

Au prorata du temps d'utilisation des locaux : Eau, redevance SBA, Internet

Sites	Surface en m <sup>2</sup>	Nombre de jours d'utilisation (pour la période)	Ratio temps d'utilisation (eau, SBA, internet)		Total Facture (eau, SBA, internet)	Répartition facture	Surface X jour d'utilisation (electricité, produits entretien)		Ratio	Total Facture (electricité, produits entretien)	Répartition facture	TOTAL remboursement CCPL
Elémentaire +garderie	996	138			0,00 €	-	137 448,00	0,00 €		-	-	
Maternelle +garderie	660	138					91 080,00					
Alsh péri	646	36					23 256,00					
Alsh extra	646	47					30 362,00					
<b>TOTAL ECOLE</b>	<b>1656</b>	<b>138</b>	<b>62,4%</b>	<b>62,4%</b>	<b>228 528,00</b>	<b>- €</b>	<b>228 528,00</b>	<b>81,0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL ALSH</b>	<b>646</b>	<b>83</b>	<b>37,6%</b>	<b>37,6%</b>	<b>53 618,00</b>	<b>- €</b>	<b>53 618,00</b>	<b>19,0%</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché le 13/02/2023

ID : 063-200071199-20230206-CCPL\_2023\_15-DE

## Annexe n° 1 à la convention – Liste du personnel concerné par la mise à disposition

### Commune de Randan

Postes/ postes concernés	Qualité Statut	Catégorie	Grade ou contrat	Durée hebdomadaire de service de l'agent	Temps de travail de l'agent	% de temps affecté à la mise à disposition
Animatrice	Titulaire	C	Adjoint technique	Annualisation	35 heures	0,25 ETP
Agent technique	Titulaire	C	Adjoint technique	Annualisation	35 heures	0,08 ETP

- L'ALSH de Randan fonctionne différemment en périodes scolaires et en périodes de vacances scolaires. Les agents sont annualisés, selon un planning défini en début d'année. Les horaires d'ouverture de l'ALSH de Randan sont 7h30-18h30 le mercredi et pendant les vacances scolaires.
- Calendrier prévisionnel 2023 d'ouverture de l'ALSH de Randan pendant les vacances scolaires :
  - Du lundi 06 février au vendredi 17 février 2023
  - Du mardi 11 avril au vendredi 21 avril 2023
  - Du lundi 10 juillet au vendredi 04 août 2023
  - Vacances d'automne : 2 semaines (dates non connues à ce jour).

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché le 13/02/2023

ID : 063-200071199-20230206-CCPL\_2023\_15-DE